

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – RÉTROCAVEUSE 2018 ET ÉCHANGE DE LA RÉTROCAVEUSE 2006

Personnes présentes: Madame Sylvie Champagne, directrice générale, Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe, Monsieur Jean-François Marchand, représentant de Équipement Moore ltée, Monsieur Daniel Desrochers, représentant de Micanic Inc.

Les soumissions ont été ouvertes le 01 août 2018 à 11h01.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (incluant taxes)
<ul style="list-style-type: none">• Équipement Moore ltée	201 345,51\$ incluant taxes
<ul style="list-style-type: none">• Micanic Inc.	220 326,59\$ incluant taxes

Sylvie Champagne, directrice générale

Nicole Garant, secr-très. Adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON COMTÉ DE RICHMOND

Lundi, le 13 août 2018 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Yvon Laroche
Claude Paulin
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière :

Sylvie Champagne

Il y a 13 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

***** OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

***** RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le conseiller, Monsieur Adam Rousseau.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 03 juillet 2018;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 03 juillet 2018;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Il n'y a pas de réunion en juillet.
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Ponceau – chemin des Pères;
 - 6.2 Participation aux Jeux du Québec;
 - 6.3 Adoption du bordereau de correspondance du 26 juin au 03 août 2018;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Autorisation de destruction de documents d'archives;
 - 7.2 Répondant en matière d'accommodement des organismes visés par la loi;
 - 7.3 Avis de motion et présentation du règlement 2018-132 modifiant le règlement 2012-153 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
 - Info 7.4 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 juillet 2018;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Quotes-parts révisées pour les années 2017 et 2018 - Régie incendie de la région de Windsor;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Soumissions : rétrocaveuse neuve et échange de la rétrocaveuse 2006;
 - 10.2 Acceptation des frais – rechargement de gravier;
 - 10.3 Décompte progressif numéro 3 – travaux 2018 du programme TECQ 2014-2018;
 - 10.4 Débroussaillage mécanisé;
 - 10.5 Location d'une pelle sur roues;
 - 10.6 Appel d'offres sur invitation – abrasifs pour la reverse d'hiver;
 - 10.7 Dépôt du certificat de la tenue du registre - règlement 2018-228 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 800,00\$ pour la confection des plans et devis pour l'exécution de travaux de pavage sur le chemin Dion ;
- 11.0 Hygiène du milieu :
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Adoption du règlement 2018-231 modifiant le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements afin d'assurer la concordance au règlement modifiant le plan d'urbanisme 2010-115 touchant les zones prioritaires d'aménagement différées et à autoriser l'usage spécifiquement autorisé « entreprise de déneigement » dans la zone R-15;
 - 12.2 CPTAQ - demande d'autorisation pour l'aliénation d'une superficie de 2,2836 hectares du lot 4 099 186 du cadastre du Québec - Ferme Val-Saint-François s.e.n.c.;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Embauche d'un préposé aux parcs et lettre d'entente numéro 5 amendée;
 - 13.2 Appui à la demande de subvention au Fonds du développement du territoire par l'Association du Lac Tomcod;
 - 13.3 Offre de services - aménagement du parc des Pionniers;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;

- 16.0 Période de questions (15 minutes);
17.0 Ajournement ou levée de la séance;

212-08.2018 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

213-08.2018 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 03 juillet 2018 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 03 juillet 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 03 JUILLET 2018**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU MOIS DE JUILLET 2018 – MRC**

Il n'y a pas de réunion en juillet.

214-08.2018 6.1 PONCEAU – CHEMIN DES PÈRES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 202-07.2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 20 juillet 2018 du citoyen ayant installé un ponceau sur le chemin des Pères sans autorisation de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à la majorité des conseillers d'informer le demandeur de retirer le ponceau posé sur le chemin des Pères sans autorisation de la municipalité avant le 31 août 2018 à défaut que celui-ci soit enlevé par l'équipe de voirie à ses frais.

**ADOPTION : 4 POUR
2 CONTRE**

******* Messieurs les conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Adam Rousseau et Alexandre Roy sont pour.

Messieurs les conseillers Michel Frappier et Antoine Simard-Lebrun sont contre.

215-08.2018 6.2 PARTICIPATION AUX JEUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 13 juillet 2018 quant à une demande de soutien financier par athlète sélectionné pour leur participation aux Jeux du Québec à Thetford Mines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'un soutien financier de 50,00\$ par athlète pour la participation de Laura Côté Collin en volleyball de plage et Jérémie Collin en volleyball.

ADOPTION : 6 POUR

216-08.2018 6.3 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 26 JUIN AU 03 AOÛT 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 26 juin au 03 août 2018.

ADOPTION : 6 POUR

217-08.2018 7.1 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la destruction de documents d'archives selon la liste déposée au conseil et préparée par HB Archivistes en date du 06 juillet 2018, laquelle liste est produite en référence au calendrier de conservation sur les documents.

ADOPTION : 6 POUR

218-08.2018 7.2 RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT DES ORGANISMES VISÉS PAR LA LOI

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du MuniExpress du 03 juillet 2018 émis par le Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire quant à une nouvelle obligation pour les municipalités en lien avec la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer la directrice générale, Madame Sylvie Champagne répondante en matière d'accommodement.

ADOPTION : 6 POUR

219-08.2018 7.3 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2018-232 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-153 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Alexandre Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption, le règlement 2018-232 modifiant le règlement 2012-153 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Monsieur le conseiller Alexandre Roy résume le projet règlement 2018-232 comme suit : il vise à établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifie.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Copie dudit règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville au moins 72 heures avant son adoption. Des copies seront disponibles pour consultation à la salle du conseil préalablement à l'assemblée où son adoption sera prévue.

ADOPTION : 6 POUR

7.4 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 JUILLET 2018

La directrice générale résume les résultats au 31 juillet 2018. Les revenus sont de 2 449 162,77\$ comparativement à un budget de 2 792 964,00\$. Les dépenses sont de 1 887 128,92\$ sur un budget de 2 515 209,00\$. Les immobilisations sont de 862 618,71\$ versus un budget de 144 755,00\$ pour un déficit à date de 300 584,88\$.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1^e Monsieur Mario Lavoie questionne la résolution concernant la destruction des archives.
- 2^e Madame Marie-Ève Frappier questionne le mandat de Madame Marie-Ève Mailhot en lien avec le service d'animation estivale.
- 3^e Monsieur Daniel Fréchette demande le changement sur le panneau de signalisation de rue Chabot.

220-08.2018 9.1 QUOTES-PARTS RÉVISÉES POUR LES ANNÉES 2017 ET 2018 - RÉGIE INCENDIE DE LA RÉGION DE WINDSOR

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport déposé par la Régie incendie de la région de Windsor quant à la révision des quotes-parts pour les années 2017 et 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la part de la municipalité, selon les termes de l'article 9 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale conclue le 12 mai 2016, se résume ainsi :

Entente	population de 2 184, richesse foncière uniformisée de 189 096 458\$, quote-part de 23,5%:
Année 2017	population de 2 192, richesse foncière uniformisée de 203 748 132\$, quote-part de 24,36%
Année 2018	population de 2 205, richesse foncière uniformisée de 218 279 909\$, quote-part de 24,72%

CONSIDÉRANT QUE les quotes-parts des années 2017 et 2018 ont été facturées par la Régie incendie de la région de Windsor sur la base des données de l'entente ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger les quotes-parts pour les années 2017 et 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une somme de 26 592,00\$ à la Régie incendie de la région de Windsor quant à l'ajustement des quotes-parts pour l'année 2017 (11 422,00\$) et pour l'année 2018 (15 170,00\$);

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

221-08.2018 10.1 SOUMISSIONS : ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE NEUVE ET ÉCHANGE DE LA RÉTROCAVEUSE 2006

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 201-07.2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions suite à l'appel d'offres pour l'achat d'une rétrocaveuse neuve et échange de la rétrocaveuse 2006, à savoir ;

Équipement Moore Ltée	201 345,51\$ incluant échange et taxes
Micamic inc.	220 326,59\$ incluant échange et taxes

CONSIDÉRANT QU'après vérification, la soumission du plus bas soumissionnaire est déclarée conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 01 août 2018 de la compagnie Équipement Moore Ltée au montant de 201 345,51\$ incluant échange et taxes pour l'achat d'une rétrocaveuse neuve et échange de la rétrocaveuse 2006, selon les termes de l'appel d'offres de juillet 2018 ;

ET QUE cette dépense soit assumée par la réserve des Carrières Sablières.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le conseiller Yvon Larochelle demande si la nouvelle rétrocaveuse possède quatre (4) roues directionnelles. Monsieur le conseiller Michel Frappier répond positivement.

222-08.2018 10.2 ACCEPTATION DES FRAIS – RECHARGEMENT DE GRAVIER

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 138-05.2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture 39059 de Pavage Maska du 26 juin 2018 au montant de 26 628,53\$ et de la facture 18024 d'Ardoises M&M du 30 juin 2018 au montant de 4 319,04\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de ces deux (2) factures au montant total de 30 947,57\$ incluant les taxes pour le rechargement de gravier ;

QUE cette dépense soit assumée par la réserve des Carrières Sablières ;

ET QUE la résolution 138-05.2018 soit ainsi modifiée.

ADOPTION : 6 POUR

223-08.2018 10.3 DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 – TRAVAUX 2018 DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier recommande un troisième versement en référence au décompte progressif numéro 3 du 23 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adoptée à l'unanimité des conseillers d'autoriser un troisième versement au montant de 176 837,22\$ incluant les taxes à TGC, selon les détails du décompte progressif numéro 3 du 23 juillet 2018, dossier SHE-00241590 pour les travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église est;

ET DE confirmer que cette dépense est assumée par le programme TECQ 2014-2018 et le règlement d'emprunt 2018-225 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église est.

ADOPTION : 6 POUR

224-08.2018 10.4 DÉBROUSSAILLAGE MÉCANISÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des recommandations du comité de voirie quant aux travaux de débroussaillage mécanisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la compagnie G.S.L. au tarif horaire de 115,00\$ excluant les taxes pour environ trente-sept (37) heures de débroussaillage mécanisé à être effectuées sur les chemins de la Rivière, Robert, Dion, Salois, Labrie ;

QUE cette dépense estimée à 4 255,00\$ excluant les taxes soit assumée par le poste budgétaire 02.320.00.516 « Location de machinerie » ;

ET QUE le chef d'équipe aux travaux publics soit autorisé à faire effectuer les travaux dans les prochaines semaines.

ADOPTION : 6 POUR

225-08.2018 10.5 LOCATION D'UNE PELLE SUR ROUES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des recommandations du comité de voirie quant à la location d'une pelle sur roues pour le creusage de fossés et installation de ponceaux ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions sont reçues pour la location d'une pelle sur roues pour un mois, à savoir :

.	Cimi inc.	7 200,00\$ excluant transport et taxes
.	Équipement Plannord	8 500,00\$ excluant transport et taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la compagnie Cimi inc. au montant de 7 200,00\$ excluant les frais de transport et taxes pour la location d'une pelle sur roues pour le creusage de fossés et installation de différents ponceaux ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02.320.00.516 « Location de machinerie ».

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le conseiller Yvon Larochelle demande que le service de voirie fasse l'exercice pour connaître le prix au kilomètre du creusage des fossés pour le budget 2019. Ce sujet sera inscrit au prochain comité de voirie.

226-08.2018 10.6 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ABRASIFS POUR LA RÉSERVE D'HIVER

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du document d'appels d'offres sur invitation pour la fourniture de 2 800 tonnes d'abrasifs pour la réserve d'hiver ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture de 2 800 tonnes d'abrasif pour la réserve d'hiver 2018-2019, livré ou non-livré ;

ET D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies invitées à soumissionner pour la fourniture d'abrasifs pour la réserve d'hiver 2018-2019.

ADOPTION : 6 POUR

227-08.2018 10.7 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE – RÈGLEMENT 2018-228 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 800,00\$ POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DION

Le nombre de personnes habiles à voter est de trente-neuf (39).

Le nombre requis de demandes pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de quatorze (14).

Le nombre de demandes est de quatorze (14).

Le nombre de demandes étant obtenu, le règlement 2018-228 est soumis à la décision du conseil municipal pour la tenue d'un scrutin référendaire.

*** Monsieur le maire, Gérard Messier donne des explications sur la procédure du registre. Messieurs les conseillers Adam Rousseau, Claude Paulin et Alexandre Roy donnent des précisions. Des discussions s'en suivent. Monsieur le conseiller Yvon Larochelle ajoute que le dossier est suspendu pour le moment et sera étudié lors d'une prochaine demande des citoyens de ce secteur.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité n'ira pas en scrutin référendaire pour le règlement 2018-228.

ADOPTION : 6 POUR

11.0 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet n'est discuté.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition des citoyens présents.

228-08.2018 12.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-231 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-116 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 2010-115 TOUCHANT LES ZONES PRIORITAIRES D'AMÉNAGEMENT ET DIFFÉRÉES ET À AUTORISER L'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ « ENTREPRISE DE DÉNEIGEMENT » DANS LA ZONE R-15

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a modifié son plan d'urbanisme pour effectuer un transfert entre les zones prioritaires d'aménagement et les zones d'aménagement différées et qu'il est nécessaire d'assurer la concordance en modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que ce transfert entre les zones prioritaires d'aménagement et les zones d'aménagement différées a pour but d'agrandir la zone R-15 à même une partie de la zone Rd-9 et de permettre l'usage « entreprise de déneigement » dans cette zone agrandie;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur le conseiller Adam Rousseau lors de la séance ordinaire du 04 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 03 juillet 2018 sur le projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande valide en vue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la Loi

sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'il a été approuvé par les personnes habiles à voter le 01 août 2018;

CONSIDÉRANT que le règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE soit adopté le règlement numéro 2018-231, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

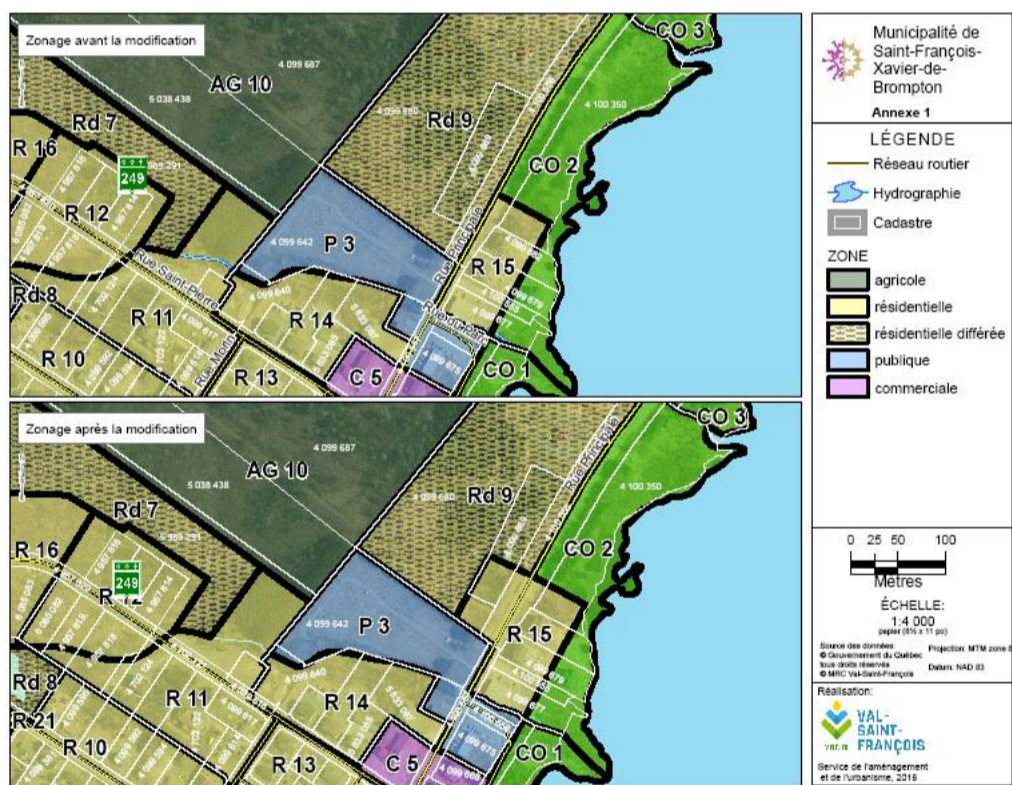
Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le plan de zonage SFX-Z-01-2011 faisant partie intégrante du règlement de zonage 2010-116 est modifié tel de la manière suivante :

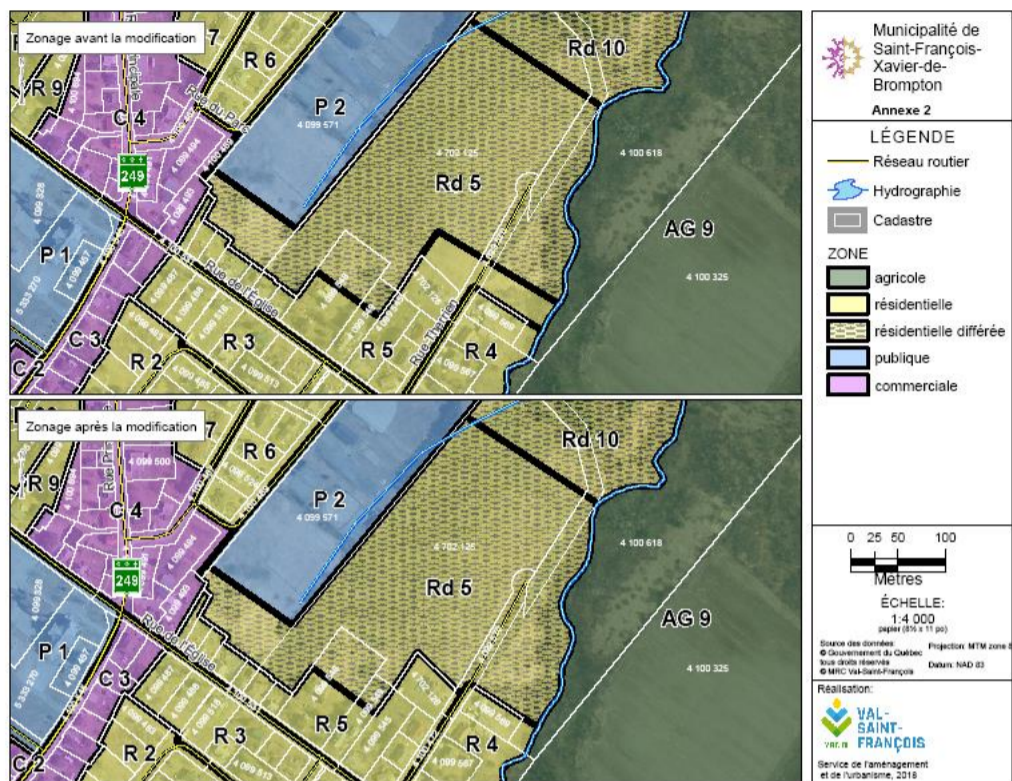
- Par l'agrandissement de la zone R-15 à même une partie de la zone Rd-9 tel que présenté ci-dessous à l'annexe 1 :



Article 3

Le plan de zonage SFX-Z-01-2011 faisant partie intégrante du règlement de zonage 2010-116 est modifié tel de la manière suivante :

- Par l'agrandissement de la zone Rd-5 à même une partie de la zone R-5 tel que présenté ci-dessous à l'annexe 2 :



Article 4

L'article 7.4 du règlement de zonage 2010-116 portant sur la Grille des usages et des constructions autorisés par zone est modifié de la manière suivante :

- par l'ajout, dans la section des usages et constructions spécifiquement autorisés par zone et ce, pour la zone R-15, de l'usage spécifiquement autorisé « entreprise de déneigement »;
- par l'ajout d'un « X » au croisement de la colonne correspondant à la zone R-15 et de la ligne correspondant à l'usage spécifiquement autorisé « entreprise de déneigement » afin d'autoriser cet usage dans cette zone.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTION : 6 POUR

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière

229-08.2018 12.2 CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION D'UNE SUPERFICIE DE 2,2836 HECTARES DU LOT 4 099 186 DU CADASTRE DU QUÉBEC – FERME VAL-SAINT-FRANÇOIS S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE Ferme Val-Saint-François s.e.n.c. désire faire l'aliénation de la partie du lot 4 099 186 ;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation agricole est exploitée actuellement par Messieurs Alain et André Bergeron ;

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Bergeron ont toujours l'intention de permettre à l'entreprise de poursuivre l'exploitation agricole sur une partie du lot 4 099 186 (maïs, soya, blé, boisé);

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Bergeron désirent vendre une superficie de 2,2836 hectares du lot 4 099 186 ;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs font l'élevage de chevaux pur-sang ;

CONSIDÉRANT QU'un des acheteurs donne des cours d'équitation et de dressage ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'empêchera pas les entreprises agricoles voisines de s'étendre puisque le projet ne pose aucune contrainte supplémentaire quant aux normes de distances séparatrices;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 05 juillet 2018, recommande la présente demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton recommande la présente demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'aliénation d'une superficie de 2,2836 hectares du lot 4 099 186 de la Ferme Val-Saint-François s.e.n.c.;

ET QUE le dossier complet soit remis au demandeur, ce dernier assurant l'envoi de sa demande à la CPTAQ.

ADOPTION : 6 POUR

230-08.2018 13.1 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX PARCS ET LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 5 AMENDÉE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 206-07.2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des recommandations du comité de voirie à l'effet de modifier les dates pour l'embauche d'un préposé aux parcs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre d'entente numéro 5 amendée concernant le poste de préposé aux parcs pour la saison 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Mike Pezzi au poste de préposé aux parcs pour une période de treize (13) semaines à raison de quarante (40) heures par semaine et ce, effectif à compter du 09 juillet jusqu'au 05 octobre 2018 ;

D'entériner la signature de la lettre d'entente numéro 5 amendée « Préposé aux parcs – saison 2018 » par les représentants de la municipalité ;

ET QUE la résolution 206-07.2018 soit ainsi modifiée.

ADOPTION : 6 POUR

231-08.2018 13.2 APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PAR L'ASSOCIATION DU LAC

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Lac Tomcod présente une demande de subvention au fonds de développement des territoires pour le projet du parc Hérons Bernaches, phase 2 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à la majorité des conseillers (*Monsieur le conseiller Claude Paulin déclare son intérêt et conséquemment se retire de toute discussion*) que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton appuie et recommande la demande de subvention au fonds de développement des territoires de la MRC du Val-Saint-François pour le projet du parc Hérons Bernaches, phase 2.

**ADOPTION : 5 POUR
1 ABSTENTION**

232-08.2018 13.3 OFFRE DE SERVICES – AMÉNAGEMENT DU PARC DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services du 07 août 2018 du Conseil Sport Loisir de l'Estrie quant à l'aménagement du parc des Pionniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour un montant d'environ 5 600,00\$ excluant les taxes pour l'analyse et recommandations à l'implantations sportives et récréatives du Parc des Pionniers.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 03 JUILLET AU 10 AOÛT 2018

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800461 (C)	6302		2018-07-11	24	BELL Canada	646,94 \$
201800462 (C)	6303		2018-07-11	37	HYDRO-QUEBEC	417,76 \$
201800464 (C)	6304		2018-07-16	37	HYDRO-QUEBEC	4 112,86 \$
201800465 (I)	6305	I	2018-07-13	37	HYDRO-QUEBEC	291,53 \$
201800466 (I)	6306		2018-08-06	37	HYDRO-QUEBEC	1 731,40 \$
201800467 (I)	6307		2018-08-06	204	HYDRO-QUÉBEC-LUMIERES	662,24 \$
201800468 (I)	6308		2018-08-06	276	REVENU DU Canada	4 732,84 \$
201800469 (I)	6309		2018-08-06	278	REVENU DU QUEBEC	10 879,48 \$

Total des chèques émis

23 475,05 \$

COMPTES A PAYER DU 13 AOÛT 2018

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800470 (I)	6319		2018-08-14	24	BELL Canada	618,19 \$
201800471 (I)	6331		2018-08-14	29	CONSTRUCTION DJL-REGION ESTRIE	28 686,25 \$
201800472 (I)	6334		2018-08-14	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	627,45 \$
201800473 (I)	6339		2018-08-14	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	3 587,22 \$
201800474 (I)	6347		2018-08-14	37	HYDRO-QUEBEC	3 912,88 \$
201800475 (I)	6357		2018-08-14	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	58 021,16 \$

201800476 (I)	6320	2018-08-14	51	BELL MOBILITE	87,25 \$
201800477 (I)	6378	2018-08-14	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	113,26 \$
201800478 (I)	6382	2018-08-14	54	TARDIF DIESEL INC.	303,84 \$
201800479 (I)	6329	2018-08-14	57	CHERBOURG	331,79 \$
201800480 (I)	6375	2018-08-14	101	SGMR DU VAL-SAINT-FRANCOIS	717,85 \$
201800481 (I)	6349	2018-08-14	103	LA TRIBUNE	212,13 \$
201800482 (I)	6365	2018-08-14	128	POMPES R. FONTAINE -	2 521,40 \$
201800483 (I)	6330	2018-08-14	132	CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE	100,00 \$
201800484 (I)	6386	2018-08-14	135	VILLE DE WINDSOR	22 002,37 \$
201800485 (I)	6376	2018-08-14	145	SHERLENN INC.	198,29 \$
201800486 (I)	6338	2018-08-14	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	843,73 \$
201800487 (I)	6312	2018-08-14	184	ARCHIVISTE MICHEL HAMEL	1 181,07 \$
201800488 (I)	6345	2018-08-14	201	GREAT WEST	2 293,30 \$
201800489 (I)	6366	2018-08-14	231	POMPEX INC.	13 524,20 \$
201800490 (I)	6370	2018-08-14	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE WINDSOR	139 414,23 \$
201800491 (I)	6342	2018-08-14	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	16,00 \$
201800492 (I)	6371	2018-08-14	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	557,16 \$
201800493 (I)	6372	2018-08-14	300	SANI ESTRIE INC.	5 659,21 \$
201800494 (I)	6326	2018-08-14	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	173,75 \$
201800495 (I)	6324	2018-08-14	449	BRUNEAU L. ET FILS INC.	1 011,00 \$
201800496 (I)	6359	2018-08-14	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201800497 (I)	6340	2018-08-14	462	FERME RICHARD ROULEAU	1 500,00 \$
201800498 (I)	6325	2018-08-14	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	360,70 \$
201800499 (I)	6364	2018-08-14	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	2 108,97 \$
201800500 (I)	6379	2018-08-14	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	448,52 \$
201800501 (I)	6384	2018-08-14	506	UAP INC.	244,33 \$
201800502 (I)	6354	2018-08-14	536	MEGABURO	203,98 \$
201800503 (I)	6317	2018-08-14	576	AUTOBUS B. DION (WINDSOR) LTÉE	746,47 \$
201800504 (I)	6341	2018-08-14	577	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	3 163,91 \$
201800505 (I)	6337	2018-08-14	624	ENTREPRISES EXPRESS-ÉLECTRIQUE LTÉE	5 926,11 \$
201800506 (I)	6358	2018-08-14	653	OKTANE DESIGN INC.	172,44 \$
201800507 (I)	6377	2018-08-14	654	SOMAVRAC C.C. INC.	10 591,30 \$
201800508 (I)	6310	2018-08-14	694	AMAROUCHE FATEH	76,00 \$
201800509 (I)	6332	2018-08-14	712	CONSTRUCTION RAYMOND MORIN	3 000,00 \$
201800510 (I)	6353	2018-08-14	723	MARCHE ST-FRANCOIS	80,19 \$
201800511 (I)	6360	2018-08-14	730	PAVAGE MASKA INC.	26 628,53 \$
201800512 (I)	6343	2018-08-14	754	GAZON D. M. G.	1 261,00 \$
201800513 (I)	6355	2018-08-14	755	MESSIER GÉRARD	180,35 \$
201800514 (I)	6322	2018-08-14	827	BLAIN ANDRÉ	500,00 \$
201800515 (I)	6368	2018-08-14	853	PUROLATOR INC.	7,90 \$
201800516 (I)	6381	2018-08-14	872	TABLIERS EN FOLIE	30,78 \$
201800517 (I)	6385	2018-08-14	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	318,95 \$
201800518 (I)	6350	2018-08-14	950	LEBLOND MARIO	109,18 \$
201800519 (I)	6335	2018-08-14	965	DUPUIS MARYSE	154,48 \$
201800520 (I)	6348	2018-08-14	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	810,32 \$
201800521 (I)	6356	2018-08-14	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	4 631,58 \$
201800522 (I)	6346	2018-08-14	1053	GROUPE ENVIRONEX	361,72 \$
201800523 (I)	6328	2018-08-14	1061	CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD.	2 776,23 \$
201800524 (I)	6315	2018-08-14	1066	ATELIER LAVOIE	67,44 \$
201800525 (I)	6336	2018-08-14	1072	ENTREPRISES CLOMAGEN ENR.	67,55 \$
201800526 (I)	6314	2018-08-14	1090	ASSOCIATION DU LAC TOMCOD	47 422,77 \$
201800527 (I)	6351	2018-08-14	1117	LES SERVICES EXP INC.	1 982,80 \$
201800528 (I)	6323	2018-08-14	1125	BOISVERT CINDY	34,49 \$
201800529 (I)	6369	2018-08-14	1150	RECUPERATION L. MAILLE 2016	143,72 \$
201800530 (I)	6361	2018-08-14	1152	PAVAGES LAVALLEE & LEBLANC INC.	1 126,76 \$
201800531 (I)	6344	2018-08-14	1160	GENERATRICE B.M. INC.	3 051,96 \$
201800532 (I)	6313	2018-08-14	1205	ARDOISES M. & M. INC.	4 319,04 \$
201800533 (I)	6316	2018-08-14	1206	AUMOND ANNE-MARIE	345,00 \$
201800534 (I)	6318	2018-08-14	1216	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	2 417,92 \$
201800535 (I)	6387	2018-08-14	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	906,59 \$
201800536 (I)	6374	2018-08-14	1274	SFL PLACEMENTS	508,26 \$
201800537 (I)	6352	2018-08-14	1278	MAILHOT MARIE EVE	575,00 \$
201800538 (I)	6389	2018-08-14	1279	WASTE MANAGEMENT	12 162,95 \$
201800539 (I)	6380	2018-08-14	1285	T.G.C. INC.	176 837,22 \$
201800540 (I)	6373	2018-08-14	1287	SERVICES MOBILES MECANIKES A.B. INC.	315,03 \$
201800541 (I)	6311	2018-08-14	1291	AQUATECH -SOCIETE GESTION DE L'EAU	9 151,35 \$
201800542 (I)	6363	2018-08-14	1296	PELOQUIN JOEY	367,04 \$
201800543 (I)	6327	2018-08-14	1300	CENTRE RECREATIF O-VOLT	370,22 \$

201800544 (I)	6383	2018-08-14	1301	TECHNOSCIENCE ESTRIE	297,00 \$
201800545 (I)	6321	2018-08-14	1302	BERGERON ELIANE	17,82 \$
201800546 (I)	6333	2018-08-14	1303	CÔTÉ ÉLISE	95,00 \$
201800547 (I)	6362	2018-08-14	1304	PAYSAGE LAMBERT	1 695,88 \$
201800548 (I)	6367	2018-08-14	1305	PROTEKNA	8 984,37 \$

Total des chèques émis

626 534,21 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001 14 129.38\$
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002 13 904.77\$

233-08.2018 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 13 août 2018 au montant de 626 534,21\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer les paiements à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

***** 15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

***** 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1^e Monsieur Yves Jolin questionne l'achat d'une rétrocaveuse et la location d'une pelle sur roue. Monsieur le maire répond. Des discussions s'en suivent.

2^e Madame Fernande Sanders demande quand les travaux de voirie seront faits. Madame la directrice générale répond que l'installation du puisard sera faite d'ici le 31 août.

Madame Sanders demande un suivi à sa demande d'accès à l'information. Madame la directrice générale répond que la correspondance a été postée aujourd'hui.

3^e Monsieur Mario Lavoie demande que les conseillers ferment leur cellulaire lors de la séance du conseil.

4^e Madame Marie-Ève Frappier demande le budget 2018 pour le gravier. Monsieur le conseiller Michel Frappier répond. Madame la directrice générale donne des explications.

5^e Madame Gertrude Allard questionne la visite d'une personne qui ne s'est pas identifiée.

Madame Allard demande un suivi concernant les questions de Madame Suzanne Ouellet.

234-08.2018 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h04.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière